

Extrait du Registre des délibérations du 1^{er} avril 2019

Date de publication : 5 avril 2019	Nombre de délégués en exercice : 122
Date de convocation : 22 mars 2019	Nombre de délégués présents ou représentés : 79 (697voix) Votes : Pour : 697 voix - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 1^{er} avril 2019, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Coulon (79) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Anais : Bruno GAUTRONNEAU ; Andilly : Karine DUPRAZ ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram Chaban : Yves RAISON et Patrick GRANET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; La Grève-sur-Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Nuillé d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Jean de Liversay : Denis PETIT ; Saint Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Guy LEBOUC ; Bessines : Brigitte SOLDERA ; Coulon : Michel SIMON ; Epannes : Anne BERNOLE ; Frontenay-Rohan-Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé sur le Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; St Symphorien : René PACAULT ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon-sur-Mer : Marie-Agnès MANDIN ; Angles : Michel CAILLIEZ ; Auchay sur Vendée : Joël GIRAUD ; Benet : Daniel DAVID ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENEC ; Chaillé-les-Marais : Guy PACAUD ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay-le-Comte : Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Honoré SIMONNEAU ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Claude GRIMAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Eugène JUTEAU ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Rives-d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Saint Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Tranche sur Mer : Christian NOLLEAU ; Triaize : Jean-Marie LANDAIS ; Les Velluire-sur-Vendée : Sandrine JACQUAT

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Jacky MOTHAISS ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Xavier GARREAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORSTEL, Véronique LAPREE ; Guy MOREAU, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER, Maxence de RUGY

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : Séverine VACHON, Agnès JARRY, Guillaume JUIN

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Création d'un poste d'attaché territorial



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Création d'un poste d'attaché territorial

Contexte

Suite à la demande de disponibilité, à compter du 15 avril 2019, de Mme Léna ROMAO, directrice administrative et financière, une procédure de recrutement a été engagée.

Afin de permettre le remplacement du poste, le président propose au Comité syndical la création d'un emploi d'attaché territorial pour assurer les missions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs,

CONSIDERANT l'évolution des besoins en personnel de la collectivité,

CONSIDERANT les divers mouvements de personnel intervenus dans la collectivité et la nécessité d'adapter les postes en fonction du grade détenu par les nouvelles personnes recrutées,

Après avoir entendu le rapport de présentation et après en avoir délibéré ;

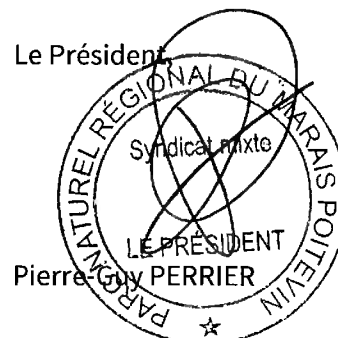
LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE :

- de **CREER** 1 poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2019,
- d'**ADOPTER** la modification du tableau des effectifs ci-dessus proposée,
- que les crédits budgétaires correspondants feront l'objet d'une inscription budgétaire et comptable au chapitre 012 « frais de personnel et charges assimilées » des budgets principaux 2019 et suivants,
- de **DONNER** pouvoir au Président pour exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,



IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019		C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		15,00		15,00	11,60	1,50	13,10
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	3,00		3,00	2,80		2,80
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (AV. JANV. 2	C	1,00		1,00	0,80		0,80
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00		2,00	2,00		2,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	4,00		4,00	3,20		3,20
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	1,00		1,00		0,80	0,80
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2019)	A	1,00		1,00		0,70	0,70
REDACTEUR	B	1,00		1,00	0,80		0,80
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		12,00		12,00	8,00	3,00	11,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (AV. JAN	C	1,00		1,00	1,00		1,00
INGENIEUR	A	3,00		3,00	2,80		2,80
INGENIEUR (AV. JANV. 2019)	A	1,00		1,00		1,00	1,00
INGENIEUR (AV. JANV. 2017)	A	1,00		1,00		1,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	3,00		3,00	2,60		2,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2,00		2,00	1,60		1,60
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (AV. JAN	B	1,00		1,00		1,00	1,00
CULTUREL		3,00		3,00	3,00		3,00
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	3,00		3,00	3,00		3,00
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		30,00		30,00	22,60	4,50	27,10

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019		C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	ADM	466			
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2019)	A	ADM	672			
INGENIEUR (AV. JANV. 2019)	A	TECH	434			
INGENIEUR (AV. JANV. 2017)	A	TECH	458			
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (AV. JAN NEANT)	B	TECH	367			
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						